

## LE FONDEMENT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Sœur Gaëtane DOMINI

En préparant ce petit enseignement sur la dignité humaine, une image m'est revenue en mémoire. Celle de l'avocat d'Astérix et Obélix dans *Les lauriers de César* qui, juste avant de prendre la parole, est désarçonné par son adversaire : en effet, celui-ci commence son discours par les mots qu'il avait lui-même choisis : « Delenda Carthago !<sup>1</sup> » Nous nous retrouvons aujourd'hui un peu dans la même situation : c'est aussi avec les mêmes mots, en jurant de part et d'autre qu'il faut « préserver la dignité de l'homme » que deux camps s'affrontent...

Une même arme brandie : la dignité... mais pour deux visions opposées ! On prône l'euthanasie comme « l'ultime liberté » pour « mourir dans la dignité » tout comme on s'oppose à toute atteinte à la vie humaine au nom de la dignité inaliénable de tout homme...

Le concept de dignité est d'ailleurs le concept phare de toutes les dernières déclarations sur les droits de l'homme : ainsi, la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » En France, le principe de dignité est entré dans le *Code civil* à l'occasion des premières lois de bioéthique (1994), et l'article 16 dispose que la loi interdit toute atteinte à la dignité de la personne. En Allemagne, le premier article de la Constitution énonce que « la dignité de l'être humain est intangible. »

Mais alors, qu'est-ce que la dignité ? Par « dignité », on entend la valeur d'une personne, et par conséquent le respect qui lui est dû. On qualifie ainsi de « dignitaires » des personnes dont la dignité est reconnue par la société, comme les chefs d'État ou le pape par exemple, et on les entoure d'un respect plus marqué.

Mais est-il nécessaire d'être en possession d'une charge ou d'un titre pour être digne ? Peut-on dire que toute vie humaine est digne ? Toute vie vaut-elle la peine d'être vécue ? C'est la question tragique que pose par exemple le philo-

---

<sup>1</sup> « Carthage doit être détruite ! » Cf. annexe.

sophe Peter Singer dans son livre *Should the baby live ?<sup>2</sup> (Le bébé doit-il vivre ?)* où il plaide pour l'infanticide des bébés atteints de handicap... Et pour bon nombre de nos contemporains, la question se pose effectivement : toute vie vaut-elle la peine d'être vécue ? Devant la souffrance qui défigure l'homme, devant la dépendance ou le handicap lourd, devant l'embryon qui n'a que quelques jours ou le vieillard impotent, ou encore devant les comportements barbares, inhumains de certains individus, bref, devant une humanité dont on ne reconnaît pas ou plus les traits, on peut être tenté de nier que la vie de telles personnes soit digne, qu'elle vaille la peine d'être vécue !

On retrouve ici toute l'actualité du débat sur l'euthanasie, mais aussi sur la vie naissante. C'est ainsi que, cet été, la juriste allemande Frauke Brosius-Gersdorf a créé la polémique en soulignant l'incohérence du droit allemand au sujet de l'avortement. En effet, puisque, selon la loi, « la dignité humaine ne peut être mise en balance avec les droits fondamentaux d'un tiers » et que l'avortement est autorisé, c'est « soit que la dignité humaine est finalement susceptible d'être mise en balance, soit qu'elle ne s'applique pas à la vie à naître. » Aussi, conclut-elle, « il existe de bonnes raisons pour que la garantie de dignité humaine ne s'applique qu'à partir de la naissance. <sup>3</sup>»

Devant toutes ces remises en cause de la dignité humaine, le chrétien, qui lui plaide pour le respect inconditionnel de toute vie humaine, peut être troublé... et ne plus bien savoir où il en est, ou comment répondre à ses contemporains sur le terrain de la dignité. Est-il bien vrai que tout homme a une dignité propre, qu'il vaut pour lui-même ? Qu'est-ce qui assure la dignité, la valeur de la personne humaine ? Un être humain peut-il perdre sa dignité ? Autrement dit, quel est le fondement de la dignité de la personne humaine ?

C'est la question à laquelle nous voudrions répondre maintenant. Mais avant d'y répondre, nous commencerons par jeter un œil sur les contradictions de notre temps quant à la dignité que l'on confère à l'homme (I) ; puis nous redonnerons quelques indications sur ce qu'est l'homme (II) pour mieux saisir ensuite le fondement de la dignité humaine (III).

## I. LES CONTRADICTIONS DE NOTRE TEMPS

Quand nous parlons de dignité, nous sommes rapidement amenés à brandir les droits de l'homme comme « rempart » pour protéger cette dignité. Or, si la France se targue d'être le « pays des droits de l'homme », force est de consta-

<sup>2</sup> P. SINGER, H. KUHSE, *Should the baby live ? The Problem of Handicapped Infants*, 1985.

<sup>3</sup> Cf. JRA, « Brosius-Gersdorf sieht sich verunglimpft », *Die Tagespost*, 15-07-2025 (en ligne : <https://www.die-tagespost.de/politik/brosius-gersdorf-sieht-sich-verunglimpft-art-265326>).

ter qu'aujourd'hui, selon l'expression de Grégor Puppincq, nous sommes face à des droits de l'homme « dénaturé(s)<sup>4</sup>». Les revendications se multiplient – on vient ainsi de faire entrer un « droit à l'avortement » dans la Constitution –, et nous ne savons plus très bien où nous en sommes.

Pourquoi ? Parce que nous ne savons plus ce qu'est l'homme : « Mais qu'est-ce que l'homme ? – interroge justement la Constitution *Gaudium et spes* du Concile Vatican II – Sur lui-même, il a proposé et propose encore des opinions multiples, diverses et même opposées, suivant lesquelles, souvent, ou bien il s'exalte lui-même comme une norme absolue, ou bien il se rabaisse jusqu'au désespoir : d'où ses doutes et ses angoisses.<sup>5</sup>»

Et c'est bien là la contradiction de notre temps. D'un côté, l'homme prend la place de Dieu pour se poser comme l'ultime référence, la norme absolue, jusqu'à décider par lui-même de ce qui est bien et de ce qui est mal. De l'autre, il se rabaisse jusqu'à se réduire à n'être qu'une partie du « grand tout planétaire », au même rang que les plantes ou les animaux (c'est par exemple la thèse de « l'anti-spécisme »), ou pire, un nuisible qui devrait s'effacer volontairement au profit de la planète comme le prône la « deep ecology » ; c'est ainsi que le philosophe Paul Taylor écrit : « La disparition complète de l'espèce humaine ne serait pas une catastrophe morale, mais plutôt un évènement que le reste de la communauté de vie applaudirait à deux mains.<sup>6</sup>»

La confusion grandissante sur l'originalité de l'homme par rapport aux autres créatures, et en particulier par rapport aux animaux, nous amène alors à repenser les bases de la morale.

Dans ce domaine, le philosophe Peter Singer est particulièrement incisif. S'appuyant sur des découvertes qui auraient soi-disant « prouvé » que l'animal

---

<sup>4</sup> G. PUPPINCK, *Les droits de l'homme dénaturé*, Cerf, 2018 : « Notre compréhension de la nature humaine dont le respect est pourtant la cause des droits de l'homme, a fait l'objet d'une véritable révolution durant les dernières décennies, à tel point que des pratiques autrefois interdites au nom du respect de la dignité humaine sont à présent promues comme de nouveaux droits de l'homme et leur critique interdit. » Nous sommes passés, dit-il, de droits naturels, visant à la protection de la nature humaine dans ses différentes dimensions (comme le droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes...) à des droits « anti-naturels », où l'homme prétend, par sa volonté, affirmer sa liberté contre la nature humaine (tel que le « droit à disposer de son corps »), pour nous retrouver aujourd'hui avec des droits « trans-naturels » où l'homme ne prétend plus simplement s'opposer à la nature mais également la transcender : ce sont les droits qui viennent en support du transhumanisme.

<sup>5</sup> CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, 1965, n°12.

<sup>6</sup> P. W. TAYLOR (1923–2015), philosophe et professeur en philosophie au *Brooklyn College* de New York.

est une personne, il avance qu'« il n'existe pas de raison objective pour affirmer qu'il est toujours pire de tuer des membres de notre espèce qui ne sont pas des personnes que des membres d'autres espèces qui en sont. [...] Il semble donc, par exemple, que tuer un chimpanzé est pire que tuer un être humain qui, du fait d'un handicap congénital, n'est pas et ne sera jamais une personne<sup>7</sup>. » Pour lui, « la doctrine du caractère sacré de la vie n'est plus défendable. »

Dans un autre domaine, pensons au transhumanisme par lequel on cherche à augmenter l'être humain considéré comme le « maillon faible » de cette terre, qui doit prendre en main son évolution en la « boostant » par la technique. Notons d'ailleurs qu'avec le transhumanisme, à la fois l'homme se rabaisse, puisqu'il lui paraît nécessaire d'augmenter sa nature, et en même temps il se prend pour Dieu, puisqu'il a l'audace de vouloir se créer lui-même, en faisant mieux que Dieu n'a fait Lui-même...

Et même sans aller jusqu'au transhumanisme, il faut bien constater que, de nos jours, la technologie prend bien souvent le pas sur l'homme au lieu d'être à son service : dans combien d'institutions ou de services la personne est-elle remplacée par un ensemble de données traitées de manière informatique ? Et vous pouvez toujours courir d'un guichet à un autre pour faire valoir que, justement, votre profil ne rentre pas dans les cases... ! En juin dernier, le Pape Léon XIV avertissait : « L'intelligence artificielle, les biotechnologies, l'économie des données et les réseaux sociaux transforment profondément notre perception et notre expérience de la vie. Dans ce scénario, la dignité de l'être humain risque d'être aplatie ou oubliée, remplacée par des fonctions, des automatismes, des simulations. Mais la personne n'est pas un système d'algorithmes : elle est une créature, une relation, un mystère<sup>8</sup>. »

Nous voyons donc l'urgence de redire à l'homme qui il est et en quoi réside sa dignité. D'autant plus que la multiplication des atteintes à la dignité humaine, en nous habituant, brouille notre perception du mal occasionné.

C'est l'un des points que soulignait Jean-Paul II dans son encyclique *Evangelium vitæ* :

S'il est particulièrement grave et inquiétant de voir le phénomène de l'élimination de tant de vies humaines naissantes ou sur le chemin de leur déclin, il n'est pas moins grave et inquiétant que la conscience elle-même, comme obscurcie par d'aussi profonds conditionnements, ait toujours plus de difficulté à percevoir la distinction

<sup>7</sup> P. SINGER, *Questions d'éthique pratique* (1997), Bayard, p. 120.

<sup>8</sup> LÉON XIV, « Discours à la Conférence épiscopale italienne », 17-06-2025.

entre le bien et le mal sur les points qui concernent la valeur fondamentale de la vie humaine<sup>9</sup>.

Posons-nous alors la question : qu'est-ce que l'homme ?

## II. QU'EST-CE QUE L'HOMME ?

Les interventions précédentes nous ont déjà donné un aperçu de ce qu'est l'homme et les suivantes affineront encore notre perception de sa valeur. Pour notre propos, nous voulons surtout réaffirmer que l'homme n'est ni une chose, ni « un animal comme les autres », mais qu'il est « quelqu'un », c'est-à-dire une personne.

Certes, l'homme n'est pas sans caractéristiques communes avec le monde qui l'entoure. Avec les choses, l'homme partage le fait d'exister, d'« être » ; avec les plantes et les animaux, il partage le fait d'être vivant, c'est-à-dire doté d'un principe de vie ; avec bon nombre d'animaux, il partage également le fait d'être un être sensible, c'est-à-dire capable de sentir, par ses sens, douleur et plaisir, capable aussi d'une plus grande interaction avec son environnement.

Mais la particularité de l'homme est d'être un être vivant de nature rationnelle, c'est-à-dire disposant d'une raison, une nature qui unit matière et esprit, corps et âme<sup>10</sup>.

L'esprit – disait Jean-Paul II aux jeunes de France – est la donnée originale qui distingue fondamentalement l'homme du monde animal et qui lui donne un pouvoir de maîtrise sur l'univers. Je ne résiste pas – continuait-il – à vous citer votre incomparable écrivain français Pascal : "L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser... ; mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt ; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Toute notre dignité consiste donc en la pensée... ; travaillons donc à bien penser". En parlant ainsi de l'esprit – reprenait Jean-Paul II –, j'entends l'esprit capable de comprendre, de vouloir, d'aimer. C'est proprement par là que l'homme est homme<sup>11</sup>.

Par son esprit en effet, – par son âme spirituelle – l'homme est doué de deux grandes facultés : l'intelligence et la volonté. Par son intelligence, il pénètre les choses, cherche à comprendre ce qu'elles sont en elles-mêmes, il décortique les actions, recherche les causes des effets observés, il extrait de ses

<sup>9</sup> JEAN-PAUL II, Encyclique *Evangelium vitae*, 25-03-1995, n°4.

<sup>10</sup> Cf. CONCILE VATICAN II, *Gaudium et spes*, *op. cit.*, n°14 : « Corps et âme, mais vraiment un, l'homme est, dans sa condition corporelle même, un résumé de l'univers des choses qui trouvent ainsi, en lui, leur sommet, et peuvent librement louer leur Créateur. »

<sup>11</sup> JEAN-PAUL II, « Discours aux jeunes de France », Paris, 1-06-1980.

expériences des concepts abstraits... Par sa volonté, il est capable de se porter librement vers une chose ou une action qu'il a jugée bonne, même si cela doit lui coûter des efforts, même si cela doit lui coûter la vie ; il est enfin capable d'aimer, jusqu'à se donner lui-même.

Il est vrai qu'on peut trouver chez l'animal aussi, chez quelques-uns en particulier, ce qu'on pourrait qualifier d'« intelligence », mais celle-ci se restreint alors au domaine de l'utile ; l'animal ne sera pas capable de gratuité par exemple : comprendre pour comprendre ; aimer pour aimer...

En ce sens, l'expérience de Monsieur et Madame Kellogg's dans les années trente est très instructive. Ce jeune couple américain avait décidé d'élever ensemble leur fils Donald et un bébé chimpanzé nommé « Gua », comme « frère et sœur », en leur appliquant exactement la même « éducation », en les traitant de la même manière, et en analysant leurs réactions. Un jour, Monsieur Kellogg's avait laissé sa montre sur la table du salon. Gua s'en est approché, l'a regardée, sentie, croquée... et voyant que celle-ci ne pouvait lui être d'aucune utilité, l'a très rapidement rejetée. Donald, lui, s'est aussi emparé de la montre, mais pour l'observer longuement... Lui aussi l'a mise dans sa bouche et s'est rendu compte qu'elle n'était pas comestible, mais il ne l'a pas rejetée pour autant ! Il s'est mis à écouter son tic-tac, à la retourner de tous côtés : il cherchait à comprendre « ce que c'était », même si *a priori* celle-ci ne lui était pour l'instant d'aucune utilité.

En fait, par son esprit, l'homme se dépasse lui-même : « L'homme passe infiniment l'homme !<sup>12</sup> » écrivait Blaise Pascal. En effet, il est capable de pénétrer toute chose, mais également de penser le « Tout-autre » comme aime à l'appeler le Cardinal Ratzinger<sup>13</sup>, c'est-à-dire ce qui le transcende littéralement, Dieu Lui-même. Et son esprit est attiré par la découverte de cette transcendance, ce qui fait que l'homme est naturellement un être religieux et par conséquent un être moral aussi, capable de saisir qu'il y a une vérité au-dessus de lui, et que sa dignité est de lui obéir<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> B. PASCAL, *Pensées*, Manuscrit autographe (entre 1656 et 1662) : « Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même ! Humiliez-vous, raison impuissante ! Taisez-vous, nature imbécile ! Apprenez que l'homme passe infiniment l'homme et entendez de votre Maître votre condition véritable que vous ignorez. Écoutez Dieu. »

<sup>13</sup> J. RATZINGER, *Dogme et annonce*, Paroles et Silence, 2005 (trad. fr. 2012), p. 200 : « L'esprit est l'être qui est capable de penser non seulement lui-même et l'existence en général, mais aussi le tout-autre, la transcendance, Dieu. Peut-être s'agit-il même là de la véritable supériorité de l'esprit humain par rapport à d'autres formes de conscience telles que nous les trouvons chez l'animal. »

<sup>14</sup> C'est ce que le concile Vatican II a souligné dans sa déclaration *Dignitatis humanae* (1965) sur la liberté religieuse. Cf. n°2 : « En vertu de leur dignité, tous les hommes, parce qu'ils sont des

Ce sont toutes les qualités très particulières de cette nature spirituelle, dont l'âme spirituelle est le centre, qui font que l'homme n'est pas une chose mais une personne. Il est « quelqu'un ».

Le philosophe Emmanuel Kant affirmait que « tout a, ou bien un prix ou bien une dignité. On peut remplacer – disait-il – ce qui a un prix par son équivalent ; en revanche, ce qui n'a pas de prix, et donc pas d'équivalent, c'est ce qui possède une dignité<sup>15</sup>. » Les choses, et même les animaux ont un prix. L'homme non. Parce que sa nature l'élève au rang de personne, l'homme n'a pas de prix, il a une dignité...

Munis de ces éléments, nous pouvons donc maintenant aborder notre dernière partie et répondre à notre question initiale : quel est le fondement de la dignité de la personne humaine ?

### III. LE FONDEMENT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Vous l'aurez compris, le fondement de la dignité de l'homme réside dans sa nature même : c'est ce qu'il est, sa nature rationnelle qui confère à l'homme une dignité propre, la dignité de personne. Mais alors, un homme peut-il perdre sa dignité ? Et tout homme est-il réellement une personne, c'est-à-dire un individu de nature rationnelle ?

Nous allons voir que :

- 1) lorsque l'homme semble perdre sa dignité, c'est que derrière le terme de dignité se cachent en réalité plusieurs sens que nous allons définir ;
- 2) pour être une personne, il suffit de posséder la nature humaine, quand bien même cette nature humaine ne transparaîtrait pas à travers des actes : le fondement ultime de la dignité de l'homme tient donc en deux aspects : (a) être un membre de l'espèce humaine, (b) créé à l'image et à la ressemblance de Dieu.

---

personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre, et, par suite, pourvus d'une responsabilité personnelle, sont pressés, par leur nature même, et tenus, par obligation morale, à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler toute leur vie selon les exigences de cette vérité. »

<sup>15</sup> E. KANT, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, 1785.

### A. Peut-on perdre sa dignité ? Les différents sens du mot « dignité<sup>16</sup> »

Pourquoi le truand qui fait subir des atrocités à ses victimes ou le vieillard impotent ayant perdu toute autonomie nous semble avoir perdu toute dignité ? C'est parce que derrière le terme de « dignité » se trouvent en fait plusieurs sens, qui s'emboîtent les uns les autres, à la manière de poupées russes.

Le cœur de la dignité de l'homme, la poupée centrale, c'est sa dignité « ontologique » (1<sup>er</sup> sens), c'est-à-dire liée à son être même, à ce qu'il EST. Parce qu'il appartient à l'espèce humaine, et qu'il possède ainsi une nature rationnelle, tout homme possède une dignité intrinsèque, que rien ni personne ne saurait lui enlever<sup>17</sup>.

En effet, tant qu'il existe, un homme ne cesse jamais d'être un homme, tout comme une plante ne cesse jamais d'être une plante ou un animal d'être un animal. Et donc un homme ne cesse jamais d'être digne, du fait même de sa nature d'homme. « Dès le premier instant, la vie de l'homme est caractérisée par le fait d'être vie humaine, et pour cette raison, elle est toujours, partout et malgré tout, porteuse d'une dignité propre<sup>18</sup> » disait Benoît XVI aux membres de l'Académie pontificale pour la Vie.

La valeur de la personne peut ensuite transparaître dans sa « dignité sociale » (2<sup>e</sup> sens), c'est-à-dire la reconnaissance de sa valeur par la société : c'est, pourrait-on dire, la poupée extérieure. La dignité sociale se caractérise par des titres ou des fonctions plus ou moins honorifiques : on parle ainsi de la dignité de comte, d'évêque ou de magistrat ; un autre pourra recevoir la dignité de chevalier de la Légion d'honneur... Ce sont les « dignitaires » que nous évoquions en introduction. La dignité sociale se greffe sur la dignité ontologique et en déploie certaines potentialités. Elle peut varier au cours d'une vie ; on peut l'accroître ou la perdre.

---

<sup>16</sup> Cf. LE ROBERT, dictionnaire en ligne, art. « Dignité » : I – Fonction, titre ou charge qui donne à quelqu'un un rang éminent. La dignité de comte, d'évêque, de magistrat. II – Respect que mérite quelqu'un quelque chose. Atteinte à la dignité de la personne. → grandeur, noblesse. Respect de soi. → amour-propre, fierté, honneur. Avoir sa dignité. Répondre avec dignité. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/dignite>

<sup>17</sup> Et cela est vrai dès sa conception ! Cf. B. STREB, *Bébés sur Mesure. Le monde des meilleurs*, Arège, 2018 : « Il n'y a nul autre commencement d'une vie humaine si ce n'est le point de l'espace et du temps que constitue la fécondation. S'ensuit alors un développement continu, régulier, prodigieux, sans aucun seuil factice d'humanité à franchir. Chaque personne 'est' car elle a d'abord été embryon. Selon la formule de Tertullien, 'est déjà celui qui sera'. »

<sup>18</sup> BENOÎT XVI, « Discours aux participants à l'assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie », 13-02-2010.

Et ce qui assure le lien entre dignité ontologique et dignité sociale, la pou-  
pée intermédiaire, c'est, pourrait-on dire, la « dignité morale » (3<sup>e</sup> sens) de l'indi-  
vidu. Cette dignité morale, c'est la noblesse d'attitude que l'on déploiera au re-  
gard des autres, c'est aussi notre amour-propre, notre honneur : « j'ai ma digni-  
té ! », je veux, à mes propres yeux et aux yeux des autres, être digne de respect.  
On se souviendra en ce sens de la réplique de Joseph, le papa de Marcel Pa-  
gnol, dans *La gloire de mon Père* : « Se faire photographe avec un poisson, quel  
manque de dignité ! »

Cette dignité morale, je peux, à cause de ce que je fais ou de ce que je subis,  
la perdre. Mais alors, c'est que je ne vis pas à la « hauteur » de ma nature hu-  
maine, soit que je pose des actes indignes de l'homme en choisissant le mal,  
soit qu'on m'impose des conditions indignes d'une vie vraiment humaine. Pour  
autant, je ne perds pas ma dignité ontologique, quand bien même j'ai le senti-  
ment d'avoir perdu toute dignité<sup>19</sup>. Je peux perdre ma dignité sociale et même  
ma dignité morale. Mais ma dignité ontologique, jamais.

L'enjeu, dans le débat sur les lois de bioéthique, est de faire comprendre  
que celles-ci ne doivent pas se baser sur la dignité morale, et encore moins sur  
la dignité sociale des personnes, mais bien sur leur dignité ontologique, inalié-  
nable, leur dignité de personne.

## **B. Tout homme possède la dignité de personne, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu**

Mais venons-en alors au 2<sup>e</sup> point : tout homme a-t-il nécessairement la di-  
gnité de personne ?

### *1. Appartenir à l'espèce humaine*

En effet, avons-nous dit, une personne est douée d'une nature rationnelle.  
Or, et c'est là le problème, il existe des cas où des hommes ne sont pas ca-  
pables de poser des actes rationnels : c'est le cas de l'embryon, celui de certains  
handicapés ou de personnes atteintes de folies, et celui enfin de grands ma-  
lades ou de personnes en fin de vie. Si ces hommes ne posent pas des actes ra-  
tionnels, et que par ailleurs une personne est douée d'une nature rationnelle,  
ils ne sembleraient donc pas être des personnes. Et si seules les personnes  
sont revêtues de dignité et méritent de ne pas être traitées comme des choses,  
alors il semble que l'on puisse dire dans certains cas qu'il y a des hommes dont

---

<sup>19</sup> Cf. B. BAERTSCHI, « Dignité (GP) », dans M. KRISTANEK (dir.), *L'Encyclopédie philosophique*, 2017, [en ligne : <https://encyclo-phil.fr/dignite-gp>, consulté le 15-10-2025]. « On ne peut pas perdre sa dignité de personne, elle est intangible et inaliénable, car elle est liée à ce que l'on est – une personne humaine –, non à ce que l'on fait ou à ce que l'on subit. »

la vie ne doit pas nécessairement être respectée. Leur vie ne vaudrait plus la peine d'être vécue.

Ce raisonnement peut faire « froid dans le dos ». Mais il faut être conscient qu'il est partagé par beaucoup aujourd'hui qui estiment que la dignité humaine est relative à l'exercice effectif de la raison et, plus précisément, à la capacité d'autonomie. À la suite du philosophe Emmanuel Kant<sup>20</sup>, on pense que la dignité humaine est relative à l'autonomie personnelle, c'est-à-dire la capacité à définir soi-même les règles de son action.

Marianne Durano, philosophe, avance à ce sujet des réflexions intéressantes ; elle pointe le paradoxe de l'utilisation du critère d'autonomie par ceux qui prônent l'euthanasie comme « droit à mourir dans la dignité ». Car, écrit-elle,

si la dignité dépend de l'autonomie, alors il faut en tirer la conclusion qui s'impose : celui qui n'est plus digne n'est plus autonome, et celui qui n'est plus autonome n'est plus digne. De deux choses l'une. Soit celui qui demande à mourir le fait de manière autonome, et alors il est encore digne, c'est-à-dire digne de vivre ; soit il n'est plus autonome, et alors son choix n'en est plus un. Dans les deux cas, on voit qu'il est périlleux de lier ainsi autonomie et dignité<sup>21</sup>.

Par ailleurs, le critère d'autonomie ne tient pas compte de la nature humaine ; en effet, souligne Benoît XVI, « la créature humaine, qui est de nature spirituelle, se réalise dans les relations interpersonnelles. Plus elle les vit de manière authentique, plus son identité personnelle mûrit également. Ce n'est pas en s'isolant que l'homme se valorise lui-même, mais en se mettant en relation avec les autres et avec Dieu<sup>22</sup>. » Autrement dit, l'autonomie, le fait de se diriger soi-même sans s'en référer à d'autres n'est pas signe de plus d'humanité, de plus de dignité, mais plutôt signe d'un plus grand orgueil !

Mais alors, disent certains, si un homme se réalise dans les relations interpersonnelles, le critère de la relation ne serait-il pas le critère déterminant de la

<sup>20</sup> Cf. E. KANT, *Fondation de la métaphysique des mœurs* (1785) : « L'autonomie est un principe de la dignité de la nature humaine et de toute nature raisonnable. »

<sup>21</sup> M. DURANO, « Digne de mourir... ou digne de vivre ! », *Généthique.org*, 08-12-2015, <https://genethique.org/digne-de-mourir-ou-digne-de-vivre/>.

<sup>22</sup> BENOÎT XVI, Encyclique *Caritas in veritate*, 2009, n°53. Le pape Léon XIV s'exprimait dans le même sens dans son audience générale du 3 septembre 2025 : « Aucun de nous ne peut se suffire à soi-même. Personne ne peut se sauver seul. La vie "s'accomplit" non pas lorsque nous sommes forts, mais lorsque nous apprenons à recevoir. [...] Sur la croix, Jésus nous enseigne que l'homme ne se réalise pas dans le pouvoir, mais dans l'ouverture confiante à l'autre, même lorsqu'il nous est hostile et ennemi. Le salut ne réside pas dans l'autonomie, mais dans le fait de reconnaître avec humilité son propre besoin et de savoir l'exprimer librement. »

dignité humaine ? Un homme sera considéré comme une personne s'il est capable d'établir des relations avec son entourage<sup>23</sup>. Mais là encore, on entre dans des considérations purement subjectives : dans le domaine légal par exemple, si les parents (la mère en particulier) peuvent justifier qu'ils ont « établi une relation avec l'embryon qu'ils considèrent comme leur enfant », alors cet embryon devient « respectable » au regard de la loi... sinon, il est considéré comme un matériau de laboratoire !

Or la dignité d'un être humain, sa dignité de personne, n'est pas subjective mais objective : elle ne dépend pas de l'appréciation des autres, ni même de notre propre appréciation de notre valeur. En témoigne ce cas emblématique présenté au conseil d'État en octobre 1995 : celui du « lancer de nain » : Monsieur « Manuel Wackenheim, atteint de nanisme, participe [alors] à des spectacles où, muni d'une combinaison et d'un casque protecteur, il est lancé le plus loin possible sur des matelas. Il reçoit un salaire pour cela. Un tel spectacle ayant été proposé en France, il a été interdit après une longue procédure judiciaire. Le Conseil d'État<sup>24</sup> l'a justifié en argumentant que le lancer de nain portait atteinte à la dignité humaine : un être humain ne peut se réduire au statut de projectile, même s'il y donne son consentement<sup>25</sup>. »

Répetons-le donc encore : tout homme, parce qu'il possède une nature humaine, possède la dignité de personne<sup>26</sup>. Cette dignité demeure à chaque ins-

---

<sup>23</sup> Cf. JEAN-PAUL II, *Evangelium vitae*, n°19 : « Il faut encore évoquer la logique qui tend à identifier la dignité personnelle avec la capacité de communication verbale explicite et, en tout cas, dont on fait l'expérience. Il est clair qu'avec de tels présupposés il n'y a pas de place dans le monde pour l'être qui, comme celui qui doit naître ou celui qui va mourir, est un sujet de faible constitution, qui semble totalement à la merci d'autres personnes, radicalement dépendant d'elles, et qui ne peut communiquer que par le langage muet d'une profonde symbiose de nature affective. C'est donc la force qui devient le critère de choix et d'action dans les rapports interpersonnels et dans la vie sociale. Mais c'est l'exact contraire de ce que, historiquement, l'État de droit a voulu proclamer, en se présentant comme la communauté dans laquelle la 'force de la raison' se substitue aux 'raisons de la force'. »

<sup>24</sup> Voici le jugement du Conseil (Patrick Frydman, Maître des requêtes au Conseil d'État) : « Le respect de la dignité de la personne humaine, concept absolu s'il en est, ne saurait s'accommoder de quelques concessions en fonction des appréciations subjectives que chacun peut porter à son sujet. De même par exemple que la soumission délibérée d'une victime à des actes de violence n'a nullement pour effet, selon la jurisprudence judiciaire, de retirer à ceux-ci leur caractère pénalement répréhensible, le consentement du nain au traitement dégradant qu'il subit nous paraît donc ici juridiquement indifférent. »

<sup>25</sup> B. BAERTSCHI, « Dignité (GP) », *art. cit.*

<sup>26</sup> Cf. L. HENRY, *Autonomie et dignité*, Alliance Vita, vidéo pour l'Université de la Vie 2021 : <https://youtu.be/FVSqQUT3-IY> : « C'est le fait d'être un humain qui est cause de notre dignité et non le fait d'être digne qui fonde notre humanité. »

tant de son existence, qu'il déploie ou non les potentialités de sa nature rationnelle à travers des actes rationnels, qu'il se considère (ou que les autres le considèrent) ou non avec déférence.

Si l'on n'est pas ferme sur ce principe, alors, comme le dit Jean-Paul II dans *Evangelium vitae* : « le vrai critère de la dignité personnelle – celui du respect, de la gratuité et du service – est remplacé par le critère de l'efficacité, de la fonctionnalité et de l'utilité : l'autre est apprécié, non pas pour ce qu'il 'est', mais pour ce qu'il 'a', ce qu'il 'fait' et ce qu'il 'rend'. Le plus fort l'emporte sur le plus faible<sup>27</sup>. »

Ce fondement de la dignité humaine – appartenance à l'espèce humaine – tout homme de bonne volonté peut le reconnaître<sup>28</sup>. Mais la Révélation<sup>29</sup> nous offre encore un éclairage supplémentaire.

En effet, comme le Concile Vatican II l'affirme par ces mots si chers à Jean-Paul II : « En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné<sup>30</sup>. »

Faisons donc un pas de plus et considérons ce deuxième aspect qui fonde la dignité de la personne humaine : le fait d'avoir été créé à l'image de Dieu, et appelé à vivre de la vie même de Dieu.

## 2. Créé à l'image de Dieu et appelé à la vie divine

Jean-Paul II disait aux jeunes à Turin : « L'homme – il est utile de le rappeler – a une immense valeur en soi, mais celle-ci ne vient pas de lui parce qu'il l'a re-

<sup>27</sup> JEAN-PAUL II, *Evangelium vitae*, n°23.

<sup>28</sup> Cf. JEAN-PAUL II, Message pour la XXXII<sup>e</sup> Journée mondiale de la Paix, 01-01-1999 : « La dignité de la personne humaine est une valeur transcendante, toujours reconnue comme telle par ceux qui se sont appliqués à une recherche sincère de la vérité. »

<sup>29</sup> Cf. J. RATZINGER, *Dogme et annonce*, op. cit., p. 198 : le cardinal Ratzinger faisait remarquer que la philosophie, pour définir la personne, avait souvent considéré le cas particulier de Jésus – qui possède deux natures, humaine et divine, en une seule Personne, qui elle est divine – comme une exception impropre à nous dire vraiment qui est l'homme. Pour lui, au contraire, ce n'est qu'avec Jésus que l'on comprend vraiment la grandeur de l'homme, ce à quoi il est appelé, sa réelle dignité : « ce n'est qu'à partir de lui – [Jésus], écrit-il – que se révèle ce que signifie l'énigme de l'homme. L'Écriture l'exprime en appelant ce Christ le dernier Adam ou 'le deuxième homme'. Ainsi, elle le comprend comme étant le véritable accomplissement de l'idée d'homme, en qui la signification et l'orientation de l'être-homme apparaissent dans toute leur ampleur. » Plus loin, il ajoute : « dans le Christ, c'est-à-dire l'homme qui est complètement auprès de Dieu, l'humanité n'est pas annulée, elle atteint sa capacité la plus élevée qui consiste à se dépasser vers l'absolu et à intégrer sa propre relativité dans l'absolu de l'amour divin. » (p. 201).

<sup>30</sup> CONCILE VATICAN II, *Gaudium et spes*, n°22.

çue de Dieu qui l'a créé à 'son image et ressemblance'. Et en dehors de cette définition, il n'en est pas d'autre qui s'adapte à l'homme<sup>31</sup>. »

Rappelons le récit de la Genèse : « Dieu dit : 'Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance'. [...] Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, il les créa homme et femme. » (Gn 1, 26-27) « le Seigneur Dieu modela l'homme avec la poussière tirée du sol ; il insuffla dans ses narines le souffle de vie, et l'homme devint un être vivant. » (Gn 2, 7)

La vie humaine – écrit le Cardinal Ratzinger – se trouve placée sous la protection toute spéciale de Dieu. Chaque homme, en effet, pour misérable ou illustre, inutile ou important, déjà né ou à naître, malade, souffrant, incurable ou resplendissant de santé qu'il soit, chaque homme est l'image de Dieu, parce qu'il porte en lui le souffle de Dieu. Voilà la raison la plus profonde de l'inviolabilité de la dignité humaine sur laquelle, en fin de compte, repose toute civilisation<sup>32</sup>.

Son âme est ce par quoi l'homme est plus particulièrement image de Dieu ; par elle, il peut entrer en communion avec Dieu ; mais « le corps de l'homme participe aussi à la dignité de l'image de Dieu : il est corps humain précisément parce qu'il est animé par l'âme spirituelle, et c'est la personne humaine toute entière qui est destinée à devenir, dans le Corps du Christ, le Temple de l'Esprit<sup>33</sup>. » C'est pourquoi la dignité de la personne, le respect qui lui est dû, s'étend aussi à son corps.

Doué d'une très haute dignité par ce qu'il est – image de Dieu et donc comme une « manifestation de Dieu » dans le monde<sup>34</sup> – l'homme est aussi infiniment digne par ce qu'il est appelé à être : un fils de Dieu par son baptême, qui vit de la vie même de Dieu, et qui est appelé à la vie éternelle en Dieu, en étant en quelque sorte « divinisé » !

De toutes les créatures visibles – nous enseigne le Catéchisme de l'Église Catholique –, seul l'homme est 'capable de connaître et d'aimer son Créateur' ; il est 'la seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même' ; lui seul est appelé à

<sup>31</sup> JEAN-PAUL II, Rencontre avec les jeunes de Turin, 13 avril 1980.

<sup>32</sup> J. RATZINGER, *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre*, Fayard, p. 53. Et il continue : « Là où l'homme n'est plus considéré comme protégé de Dieu, comme portant en lui le souffle de Dieu, la pensée ne l'apprécie qu'en fonction de son utilité. Alors se dresse la barbarie, qui écrase la dignité de l'homme. »

<sup>33</sup> CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, n°364.

<sup>34</sup> Cf. JEAN-PAUL II, *Evangelium vitae*, n°34 : « l'homme est dans le monde une manifestation de Dieu, un signe de sa présence, une trace de sa gloire (cf. Gn 1, 26-27 ; Ps 8, 6). [...] À l'homme est conférée une très haute dignité, dont les racines plongent dans le lien intime qui l'unit à son Créateur : en l'homme resplendit un reflet de la réalité même de Dieu. »

partager, par la connaissance et l'amour, la vie de Dieu. C'est à cette fin qu'il a été créé, et c'est là la raison fondamentale de sa dignité<sup>35</sup>.

Et lorsque Jésus, le Fils de Dieu et Dieu Lui-même vient sur notre terre en prenant la nature humaine, pour permettre à l'homme d'accéder à la vie éternelle, Il nous montre quel prix nous avons à ses yeux : « Quelle valeur doit avoir l'homme aux yeux du Créateur – disait Jean-Paul II – s'il a 'mérité d'avoir un tel et un si grand Rédempteur', si 'Dieu a donné son Fils' afin que lui, l'homme, 'ne se perde pas, mais qu'il ait la vie éternelle' !<sup>36</sup> »

Ainsi, alors que nous avons terni en nous l'image de Dieu par le péché, Jésus, en prenant notre nature humaine, restaure cette image et élève notre nature à une dignité incomparable<sup>37</sup> !

Mais pour que l'homme vive « à la hauteur de sa dignité », il doit trouver sa perfection dans « la recherche et l'amour du vrai et du bien<sup>38</sup> ». Sa valeur, disait Jean-Paul II – « est comme un 'talent' et, suivant l'enseignement de la parabole bien connue, elle doit être bien administrée ; c'est-à-dire que cette valeur, 'être un homme', 'être une personne', doit être bien administrée et donc utilisée de manière à fructifier en abondance<sup>39</sup>. » Et comment la faire fructifier ? Fondamentalement à travers l'exercice des vertus, car ce qui accroît la valeur d'un homme, c'est sa valeur morale. « Vous valez aussi ce que vaut votre cœur<sup>40</sup> » disait Jean-Paul II aux jeunes de France !

## CONCLUSION

Récapitulons en remontant le fil de notre propos. La raison fondamentale de la dignité de l'homme, c'est donc qu'il a été créé à l'image de Dieu, pour vivre en communion avec Dieu, ce qui fait dire à Jean-Paul II que « Dieu a conféré à l'homme une dignité quasi divine !<sup>41</sup> » C'est également la raison du caractère sacré de toute vie humaine<sup>42</sup>.

<sup>35</sup> CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, n°356.

<sup>36</sup> JEAN-PAUL II, *Redemptor hominis*, 1979, n°10.

<sup>37</sup> Cf. CONCILE VATICAN II, *Gaudium et spes*, n°22 : « Parce qu'en lui – Jésus – la nature humaine a été assumée, non absorbée, par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une dignité sans égale. »

<sup>38</sup> *Ibid.*, n°15.

<sup>39</sup> JEAN-PAUL II, Rencontre avec les jeunes de Turin, cit.

<sup>40</sup> JEAN-PAUL II, Discours aux jeunes de France, cit.

<sup>41</sup> JEAN-PAUL II, *Evangelium vitae*, n°84.

<sup>42</sup> SAINT LÉON LE GRAND (390-461), Homélie de Noël, 7, 26 : « Réveille-toi, ô homme, et reconnais la dignité de ta nature ! – s'écrie saint Léon le Grand – Rappelle-toi que tu as été créé à l'image de Dieu. Si, en Adam, elle a été dégradée, dans le Christ elle a été restaurée. »

En vue de cette communion avec Lui, Dieu a doté tout homme d'une nature rationnelle, c'est-à-dire que l'homme est un être intelligent et doué d'une volonté libre. Par le fait même, il possède la dignité de personne : il n'est pas une chose ou un animal, il est « quelqu'un ». Cette dignité, il la possède du fait même d'appartenir à l'espèce humaine ; nul ne peut lui ôter, c'est une dignité « ontologique ». Ce qu'il peut perdre ou au contraire accroître, c'est sa dignité morale : par elle, il se montre à la hauteur ou non de son humanité<sup>43</sup>.

À ce sujet, le philosophe Martin Steffens nous interpelle : « Je vous propose – nous dit-il – de faire une révolution copernicienne. Non plus se demander : l'homme en face de moi a-t-il une dignité ? Mais plutôt : moi, serais-je encore digne de mon humanité si je la lui refuse ?<sup>44</sup> »

C'est en cela que l'Église nous commande, à la suite de Jésus : « que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme 'un autre lui-même'<sup>45</sup>. » Car aux yeux de Dieu, chacun a une dignité infinie, et inaliénable ; comme à Isaïe, à chacun Il redit : « Tu as du prix à mes yeux et je t'aime » (Is, 43, 4).

---

<sup>43</sup> Cf. C. RENUARD, présentation du livre d'Éric Fiat : *Grandeurs et misères des hommes, Petit traité de dignité* (Larousse, 2012), article de la revue *Projet*, 12-12-2012 [en ligne : <https://www.revue-projet.com/comptes-rendus/petit-traite-de-dignite-grandeurs-et-miseres-des-hommes/>, consulté le 29-10-2025] : « Faire l'effort de garder sa dignité, ce n'est donc pas tenter de garder quelque chose qui pourrait se perdre, c'est simplement essayer d'être à la hauteur de ce qu'il y a de plus haut en soi. »

<sup>44</sup> M. STEFFENS, *Comprendre la dignité humaine*, conférence pour l'Université de la Vie d'Alliance Vita : « Quelle dignité ? Mieux la comprendre, mieux la défendre », janvier 2021. Et il continue : « L'inhumanité, c'est ce qui arrive quand l'humanité est devenue un attribut que j'interroge chez l'autre au lieu d'être d'abord l'attitude que j'exige de moi. »

<sup>45</sup> CONCILE VATICAN II, *Gaudium et spes*, n°27.